



Achat d'un bien immobilier à un couple propriétaire en indivision

Par **SOUVIGNET**, le 17/12/2007 à 12:05

Bonjour,

J'ai à coté de mon pavillon une maisonnette appartenant à un couple de personnes âgées, ayant acheté le terrain en indivision et ayant construit la maison dessus.

Le couple vit depuis les années 1975 dans le Doubs et cette maisonnette sert uniquement à Monsieur, qui de temps à autre (une semaine/ trimestre) vient se reposer seul dans cette habitation. Les limites de propriétés entre mon voisin et moi ne sont pas matérialisées, de ce fait je profite en accord avec lui, de son terrain et d'une partie de son garage.

Aujourd'hui, vu le grand âge de Monsieur et pour en avoir discuté avec lui, je souhaiterais devenir acquéreur du bien, tout en lui en laissant la jouissance jusqu'à sa mort, pour qu'après son décès le bien ne puisse être vendu à quelqu'autre acquéreur.

Le problème est que le bien a été acheté en indivision avec madame et quelle ne veut pas entendre parler de vente.

Ce couple est marié et n'a pas d'enfants, mais des neveux du côté de Madame.

Y a-t-il une possibilité pour que je puisse acheter (vu le refus de Madame) la part de Monsieur pour qu'à son décès je devienne l'acquéreur prioritaire. Ou quelle autre possibilité est à envisager?

Je vous remercie.

Par **jeetendra**, le 17/12/2007 à 19:47

bonsoir, si le bien est en indivision il vous faut l'accord des deux epoux, vous ne pouvez pas faire autrement, cordialement

Par **SOUVIGNET**, le **18/12/2007** à **09:01**

je vous remercie de votre reponse.